

PEMP (R486)



Autorisation de conduite

Public :

Opérateurs ou futurs opérateurs travaillant sur une PEMP

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, harnais, gilet haute visibilité) ; faute de quoi, il ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.

Depuis le 1er janvier 2018, lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, les conducteurs d'engins doivent être titulaires d'une AIPR.

Prérequis :

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation
- Être déclaré apte par la médecine du travail.

Durée : 7h00 heures (théorie et pratique).

Objectifs :

- ✓ Conduire une PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
- ✓ Intégrer les règles de sécurité dans la conduite de la PEMP conformément au Référentiel du CACES® R486.
- ✓ Accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP.
- ✓ Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la machine.
- ✓ S'entraîner au port des EPI dans le cadre de l'utilisation d'une PEMP (test de harnais)

Moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et pratiques appliqués à l'activité de manutention de l'entreprise et avec les moyens mis à disposition par l'entreprise (PEMP).
- Délivrance d'un certificat de stage.

6 personnes par groupe maximum

Dates, lieu, tarif : nous consulter.

PROGRAMME

Théorie

- Réglementation et textes en vigueur
- Obligations du constructeur, du loueur, du chef d'entreprise
- Grands principes de la conduite en sécurité
- Principales caractéristiques et catégories de PEMP
- Choix de l'appareil
- Poste de commande principal, de sauvetage, de dépannage
- Dispositifs de sécurité, la plaque de charge
- Vérifications avant mise/remise en service et vérifications périodiques
- Entretien du matériel
- Carnet de bord
- Balisage et signalisation
- Analyse des risques et des règles d'utilisation
- Gestes de commandement
- Équipements de protection individuelle

Pratique

- Exécution des gestes de commandement
- Déplacement et circulation en ligne droite, en courbe, en marche avant, en arrière avec une PEMP
- Positionnement et stabilisation de la PEMP
- Balisage de la zone qui peut être surplombée
- Appréciation ou recueil de l'information sur la vitesse du vent
- Manœuvre de la PEMP dans l'environnement : fermeture du portillon, identification des obstacles, déplacement de la plateforme de travail, progressivité des mouvements simultanités des commandes, efforts latéraux sur la PEMP, surcharge, risques électriques, etc.
- Réactivité en cas d'anomalie ou d'incident et utilisation du poste de sauvetage ou de dépannage
- Réalisation des opérations de fin de poste et mise de la PEMP en position de transport

Evaluation et validation :

Évaluation des connaissances et du savoir-faire par mise en situation

NP Formations (EI) 4, Rue Fabre d'églantine 11100 NARBONNE

Centre de formation AIPR et centre d'examen reconnu par le Ministère de la Transition Ecologique.

Tél : 06.46.68.25.67 Mail : npformations11@gmail.com Site : www.npformations.com

Siret : 45049522100027

N° déclaration DREETS : 7611078111